



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: CK/02/20/0032

Vu l'Arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;
Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;
Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;



Le Diplôme de **Licence** (Premier Cycle LMD)

est décerné à **Ibrahima Kalil CONDE**, Matricule: 162020764

Né(e) en 1983 à Mamou (Guinée), de Mamady et de Siraghè DOUMBOUYA. Nationalité: Guinéenne

Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de Licence Droit avec la Mention: **Assez Bien**

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de Licencié en **Droit**.

Vu pour la photocopie certifiée conforme à l'original

Boffa, le 01/07/2024

Le Chef de Greffe

Le Chef Service Scolarité

Mamadou Saliou BARRY



Conakry, le 17 février 2020

Le Directeur Général

Pr Mamadou Saliou DIALLO

